

Le Grand-Duché fête 175 ans d'indépendance

1839 ou comment le Luxembourg s'est inventé son anniversaire

Denis Scuto*

„Culturellement et à travers toutes les époques, l'histoire' a toujours une signification double: d'un côté elle signifie des événements temporellement ordonnés (res gestae, 'histoire') dans le passé. De l'autre, et de façon inseparable, l'histoire' signifie le récit sur ces événements, où son importance pour l'interprétation du monde et de soi-même est dégagée. Dans le premier cas, il s'agit d'une suite d'événements, dans le second de leur représentation narrative.“

(RÜSEN, Jörn, Kann gestern besser werden? Zum Bedenken der Geschichte, Berlin, Kadmos, 2003, p. 113, traduit par D. S.)

„Dans sa version moderne, le concept d'histoire a trois significations.

1. L'histoire est ce qui s'est passé.

2. L'histoire est le récit des événements qui se sont produits.

3. L'histoire est la connaissance des événements qui se sont produits, la 'science historique'. L'histoire se réfère donc – en d'autres termes – aux trois niveaux de la réalité, de la représentation et de la science.“

(KÖLBL, Carlos, Geschichtsbewusstsein im Jugendalter. Grundzüge einer Entwicklungspsychologie historischer Sinnbildung, Bielefeld, Transcript, 2004, p. 21-22; traduit par D. S.)

Comme le soulignent ces deux citations, l'histoire est un concept polysémique, à plusieurs significations. Il désigne à la fois 1. le passé ou des événements dans le temps, 2. des représentations du passé ou de ces événements, en fait la re-construction de ces événements à partir du présent et 3. les produits des recherches savantes sur ce passé ou ces événements.

Ce qui vaut pour l'histoire en général, vaut également pour les événements historiques particuliers. 1. Le traité de Londres du 19 avril 1839 constitue un de ces „événements temporellement ordonnés dans le passé“. 2. Mais il n'est événement que parce qu'il a été considéré comme important dans le cadre de la reconstruction de l'histoire du Luxembourg par des auteurs contemporains ou des générations suivantes. Dans le cadre de récits historiques nationaux, des hommes politiques, historiens, écrivains luxembourgeois ont utilisé et instrumentalisé cette date pour la mettre au service d'un travail de mobilisation idéologique de la population. Le poids et la signification de cette date ont logiquement changé au cours des 175 années qui nous séparent de l'événement. 3. L'interprétation de cet événement dans le cadre du débat scientifique a elle aussi varié au fil du temps et influencé sa représentation narrative tout en

étant influencée par cette dernière.

Aujourd'hui, le Gouvernement fête par une séance académique le „175^e anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg“, en commémorant donc la date du traité de Londres du 19 avril 1839 comme date de l'indépendance du pays.

Or, le traité de Londres de 1839 n'a pas toujours été associé à l'indépendance du pays. Cette date a été interprétée différemment à partir du présent de 1839, de 1889, de 1914, de 1939, de 1989.

Avant de nous intéresser de près à cette évolution des interprétations au fil du temps, précisons d'abord la reconstruction actuelle de la suite d'événements historiques qui mène au traité de Londres de 1839, telle qu'elle se dégage notamment des ouvrages de synthèse sur l'histoire du Luxembourg de Gilbert Trausch (2002, 2007) et de Michel Pauly (2012):

L'interprétation actuelle: Une date à relier à 1815, 1830, 1848, 1867 ...

C'est en 1815, au Congrès de Vienne, que le Luxembourg est élevé au rang de Grand-Duché dans le cadre du nouvel ordre européen mis en place après les

guerres napoléoniennes. La Révolution française avait mis fin à l'existence du Duché de Luxembourg, province des Pays-Bas espagnols puis autrichiens. Dans le camp des vainqueurs de Waterloo, l'enchevêtrement de deux grandes préoccupations explique pourquoi les puissances réunies au Congrès de Vienne décident de créer un Grand-Duché de Luxembourg, dont la souveraineté est distincte de celle des Pays-Bas.

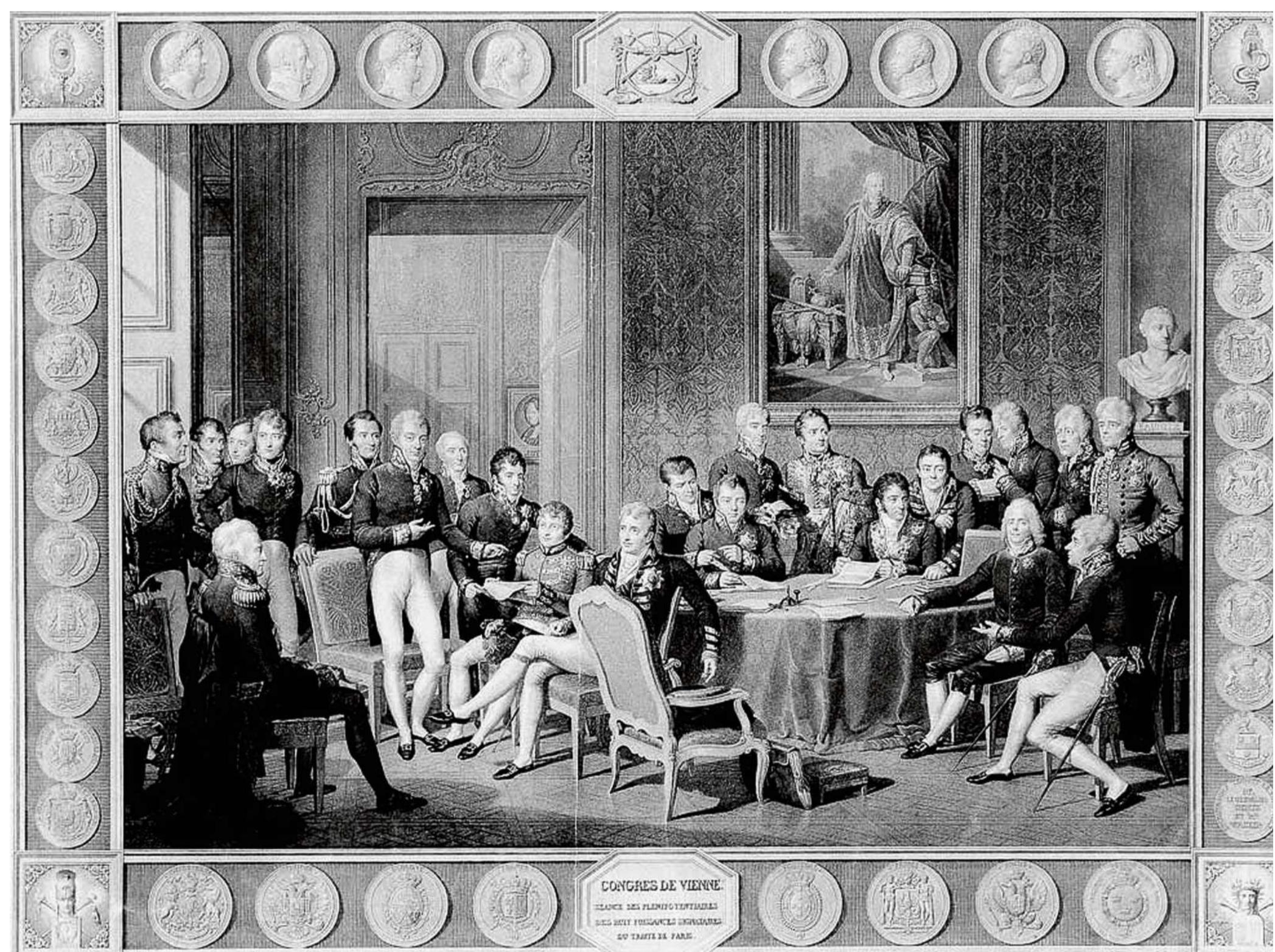
1. Dans la barrière que les puissances coalisées entendent éléver contre toute nouvelle tentative d'expansion française vers le nord, le Luxembourg représente un pion important. Entre les Pays-Bas, unifiés au Nord, et la Confédération germanique au Nord-Est, la forteresse de Luxembourg constitue un maillon militaire central. Or, les Anglais estiment que les Pays-Bas n'ont pas les ressources nécessaires pour garantir la sécurité militaire d'une telle forteresse et dès lors les grandes puissances intègrent le Luxembourg dans la Confédération germanique („Deutscher Bund“) tandis que la ville de Luxembourg devient une forteresse fédérale („Bundesfestung“) aux mains d'une garnison prussienne.

2. Le roi des Pays-Bas, Guillaume I^r, a participé activement à la coalition contre la France. En compensation territoriale pour

les principautés de Nassau-Dillenburg, de Siegen, de Hadamar et Dietz cédées à la Prusse, il obtient à titre personnel et héréditaire le Luxembourg, élevé au rang de Grand-Duché. C'est donc une union personnelle qui lie deux territoires distincts, le royaume des Pays-Bas et le Luxembourg, amputé de ses territoires situés à l'est de la Moselle, de la Sûre et de l'Our et cédés à la Prusse.

Le nouveau statut du Luxembourg, issu de compromis diplomatiques, est particulièrement complexe. Les Pays-Bas et le Luxembourg ont le même souverain, mais une double souveraineté. Des droits de succession différents s'appliquent pour les deux trônes et le Luxembourg, contrairement aux Pays-Bas, appartient à la Confédération germanique. Or, la Loi fondamentale des Pays-Bas du 24 août 1815 proclame que le Luxembourg, étant placé sous la même souveraineté, serait régi par la même loi fondamentale, sauf ses relations avec la Confédération germanique. En réalité, Guillaume I^r traite le Grand-Duché de Luxembourg comme la 18^e province des Pays-Bas.

Lorsque la révolution belge éclate en 1830, les villes et districts luxembourgeois s'y rallient, à l'exception de la capitale où la garnison prussienne empêche toute velléité révolutionnaire et



C'est en 1815, au Congrès de Vienne, que le Grand-Duché de Luxembourg est créé par les grandes puissances.

soutient une administration orangiste. La révolution belge et surtout l'attachement de la population luxembourgeoise à la cause belge forcent Guillaume I^{er} à changer son argumentation politique et juridique à l'égard du Luxembourg. Son gouverneur insiste dans une proclamation aux habitants du Grand-Duché du 6 octobre 1830 sur le fait que le Grand-Duché est à considérer „comme Etat indépendant spécialement délimité, et nullement comme fraction de ce royaume (des Pays-Bas)“ et qu’„une nationalité propre, sous la garantie de la Confédération germanique, est attachée au sol luxembourgeois“. Le 31 décembre 1830, Guillaume I^{er} décrète la séparation administrative entre le Luxembourg et les Pays-Bas.

Les grandes puissances tranchent en 1831 d'abord la question belge en établissant la Belgique comme Etat souverain et neutre. Puis, ils tranchent en plusieurs étapes, de 1831 à 1839, la question luxembourgeoise. Le traité de Londres du 19 avril 1839 confirme le statut international du Grand-Duché de Luxembourg que lui avait donné le Congrès de Vienne en 1815, tout en plaçant le Grand-Duché sous l'expresse garantie des grandes puissances: Etat souverain, en union personnelle avec les Pays-Bas et membre de la Confédération germanique.

Comme solution de compromis pour résoudre le conflit entre le nouveau Royaume de Belgique et les Pays-Bas autour du Luxembourg, les grandes puissances décident le partage du territoire, sur une base avant tout démographique. La Belgique obtient 4.320 km² et 160.000 habitants, le quartier wallon et la région d'expression luxembourgeoise autour d'Arlon, un ensemble qui forme la province du Luxembourg belge. Il reste au Grand-Duché un territoire de 2.586 km² et 170.000 habitants.

Après 1839, le Grand-Duché se crée les structures administratives d'un Etat à travers un important travail législatif et réglementaire. Les révolutionnaires de 1848 arrachent au successeur de Guillaume I^{er}, Guillaume II, une constitution libérale qui introduit un régime parlementaire, donne le pouvoir à la bourgeoisie censitaire. La Constitution de 1848 insiste dans son article premier sur l'indépendance du pays tout en rappelant son intégration dans un ensemble plus vaste: „Le Grand-Duché de Luxembourg forme un Etat indépendant, indivisible et inaliénable; il fait partie de la Confédération germanique, d'après les traités existants.“ Le traité de Londres de 1867 renforce ce statut diplomatique d'indépendance en y joignant la neutralité.

Voyons maintenant la reconstruction de cet événement, de 1839 à aujourd'hui, à partir de différents 'présents'.

(Chambre des représentants – 58 contre 42 voix – et Sénat – 31 contre 14 voix et 2 abstentions) accepte en mars 1839 le partage du Luxembourg (et du Limbourg).

La représentation de 1889: Pas vraiment de quoi fêter

1889: le premier ministre de l'époque, Paul Eyschen, à la tête

du gouvernement depuis un an, propose de fêter la date de 1839 comme cinquantième anniversaire non de l'indépendance mais de „l'autonomie du pays“, en se référant à cette date comme début d'une „ère de prospérité exceptionnelle pour le pays“. Mais la fête populaire n'a pas lieu. Les causes directes invoquées à l'époque tiennent à la maladie de Guillaume III et au changement de règne imminent, avec la ré-

D'autres raisons interviennent, liées à la représentation toujours négative de 1839. Comment fêter une date qui rappelle à la dynastie des Orange-Nassau qu'elle fut, par la politique de Guillaume I^e de 1815 à 1830, à l'origine du partage de 1839? Dans son introduction historique au droit public du

Grand-Duché de Luxembourg de 1890 (rééditée en 1911), Paul Ey schen pointe explicitement la politique suivie par Guillaume Ier comme la cause de la partition du pays: „Sans cette absorption partielle du Luxembourg par l'état unitaire néerlandais, le grand-duché n'eût pas été impliqué, plus tard, dans la révolution belge, et son intégrité eût alors été sauvegardée pleine et entière.“ Enfin, en 1889, il fallait ménager également les susceptibilités de la Belgique qui n'a pas digéré la „cession“ du Luxembourg.

En plus, l'idée Eyschen de 1839 ne fonctionne pas, parce que 1839 – comme possible point de départ d'une nation luxembourgeoise – est seulement devenue une référence pour l'élite qui dirige et administre l'Etat, pour le monde officiel des fonctionnaires et des notables qui l'a créé après 1839. L'Etat libéral surplombe encore la société luxembourgeoise.

Et l'historiographie luxembourgeoise de 1839 à 1889? Les ouvrages historiques sont écrits par les hauts fonctionnaires et nobables orangistes qui défendent la politique menée par leurs familles de 1815 à 1839 en tissant la légende d'un Guillaume I^{er} respectueux et même garant de l'indépendance luxembourgeoise. Alors que, sans la révolution belge, Guillaume I^{er} aurait continué

nué à traiter le Grand-Duché comme province néerlandaise; les jeunes Luxembourgeois apprendront à l'école encore pendant longtemps le contraire: les révolutionnaires belges n'étaien que des fauteurs de troubles et les braves Luxembourgeois sont restés calmes et fidèles au trône et à un Roi-Grand-Duc aimé pour sa paternelle bienveillance. Dans ces ouvrages, le traité de Londres est synonyme du „troisième partage“ du Luxembourg.

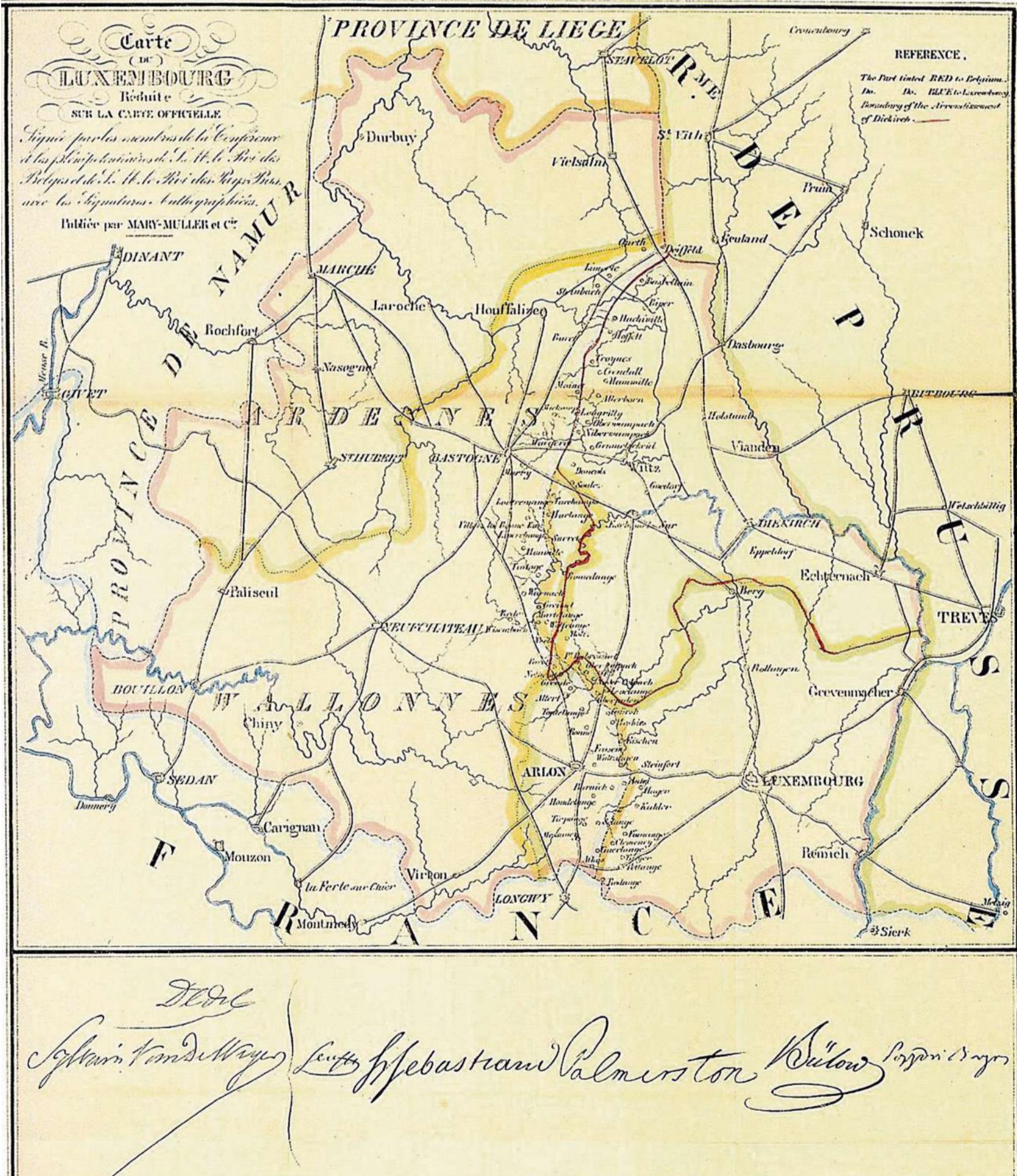
La représentation de 1914: Le rappel de la séparation politique d'anciens frères

1914: Paul Eyschen est toujours premier ministre, mais a abandonné l'idée de fêter 1839 comme date anniversaire. La presse n'y intéresse guère. Juste un exemple: le quotidien de la gauche libérale, *Escher Tageblatt*, lui consacre certes le 21 avril un éditorial intitulé „Vor fünfundsieben Jahren“, mais placé sous le signe de la visite du couple royal belge au Grand-Duché qui résume un article de la *Gazette de Bruxelles*. En Belgique, le 75^e anniversaire de la révolution a été fêté en 1905. Dans l'au-

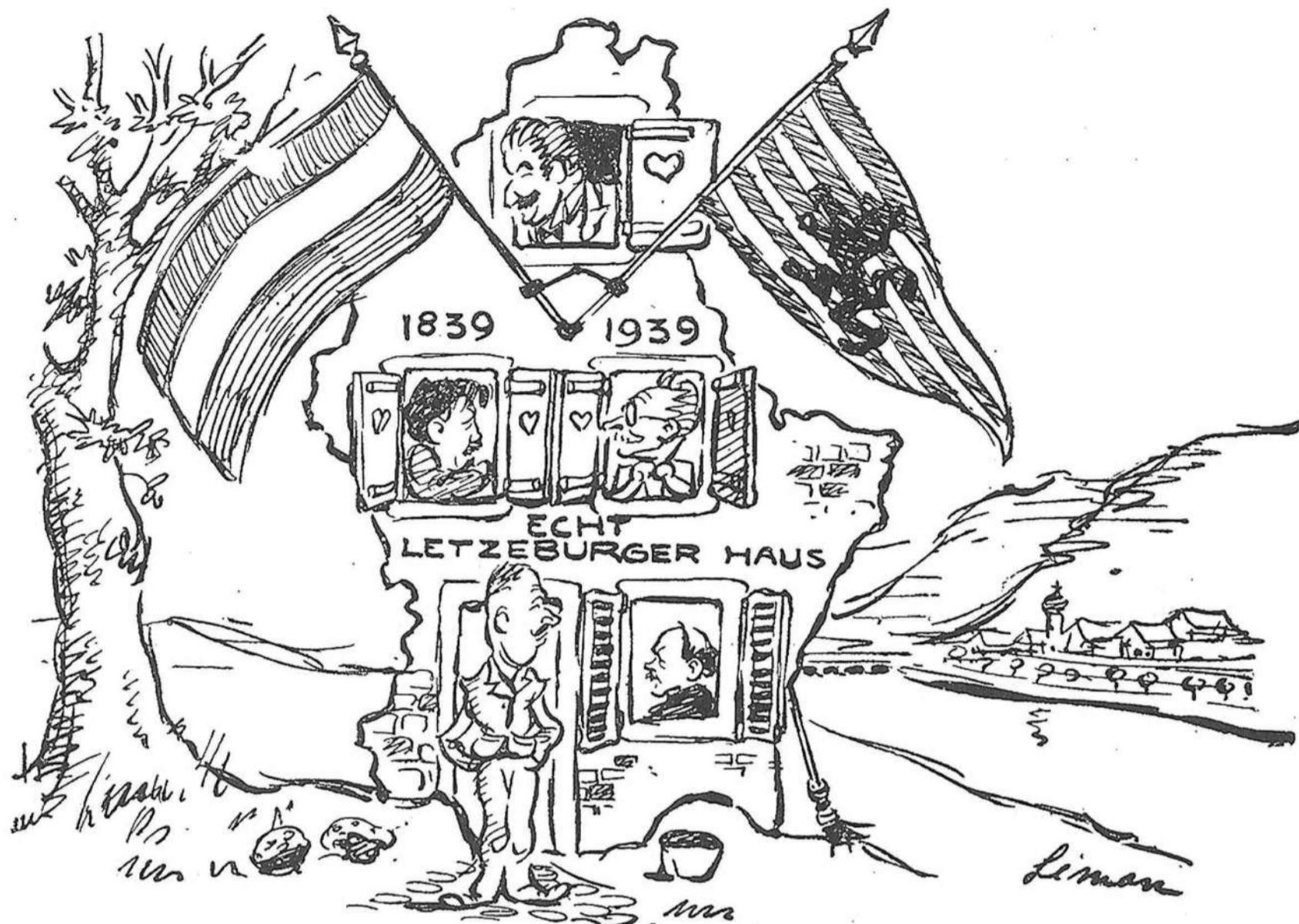
ticle du *Escher Tageblatt*, le 19 avril 1839 est toujours présenté comme date de la partition du pays qui a conduit, au fil du temps, à une nouvelle patrie indépendante et neutre. En s'adressant au couple royal belge, le bourgmestre de la ville de Luxembourg, Alphonse Munchen, insiste sur les „sentiments de véritable attachement, d'affection et d'estime réciproque entre les deux peuples, malgré une séparation politique de trois quarts de siècle“.

En revanche, sous le gouvernement du libéral étatiste Paul Eysschen, l'Etat est intervenu de plus en plus dans la vie politique, économique et sociale. Par tout un arsenal de lois et de mesures, l'Etat a pénétré profondément dans la société. Par l'industrialisation, la mise en place d'un dense réseau de chemins de fer, l'alphabétisation, les premières lois sociales, l'abaissement du cens électoral, le développement de la vie associative et de la presse, etc., l'Etat est à l'origine d'un processus d'intégration nationale. La nation comme groupe social dépasse le monde des notables et des fonctionnaires, de la bourgeoisie d'affaires et intègre de nouvelles couches sociales: commerçants, petits entrepreneurs, professions libérales, employés, premiers ouvriers ...

Le processus d'intégration na-



Carte annexée au traité de Londres du 19 avril 1839 avec la signature des plénipotentiaires (Allgemeen Rijsarchief, La Haye)



Caricature d'Albert Simon dans l'„Escher Tageblatt“ du 21 avril 1939: Pierre Dupong, le ministre d'Etat, à l'entrée et les ministres Joseph Bech, Pierre Krier, René Blum et Nicolas Margue aux fenêtres de la „vraie Maison luxembourgeoise“ du Centenaire...

tionale s'accompagne d'une construction de la différence, d'un nationalisme culturel, par des historiens catholiques conservateurs comme Arthur Herchen, mais aussi par des intellectuels libéraux comme Nicolas Ries. Toutefois, la date de 1839 reste secondaire. Chez Arthur Herchen, où l'histoire du Grand-Duché est vue à travers le prisme de l'histoire dynastique, dans son Cours d'histoire universelle de 1892, puis dans son Manuel d'histoire nationale de 1918, la „période d'indépendance nationale“ commence en 1815 et non en 1839. Le traité du 19 avril 1839 est associé au „troisième démembrement de notre pays“.

Pour Nicolas Ries, un des inventeurs après 1900 du Luxemburgertum à opposer au Deutschtum, dans son Essai d'une psychologie du peuple luxembourgeois de 1911, „une troisième mutilation, énorme, eut lieu en 1839“. La date de 1867 et du traité qui déclare le Grand-Duché Etat indépendant et perpétuellement neutre est en revanche centrale à ses yeux: „Sans la conférence de Londres nous serions maintenant des Allemands.“ Herchen aussi considère en 1918 que 1867 représente „une des dates les plus mémorables de notre histoire nationale“. Il déplore: „Les malheurs de la guerre, qui sévit depuis 1914 sur toute l'Europe, ne nous ont pas permis de célébrer, en 1917, comme il aurait convenu, le cinquantième anniversaire de cette date.“ Contrairement à l'indifférence à l'égard du 75^e anniversaire de 1839, la presse luxembourgeoise consacre de nombreux articles au cinquantenaire de 1867.

La représentation de 1939: Le „Centenaire de notre Indépendance“, une invention politique

1939: c'est en 1939 que la date de 1839 change complètement de si-

gnification. 1839 devient dans ce contexte historique précis synonyme de l'indépendance du pays. En 1938, le gouvernement déclare vouloir fêter le „Centenaire de notre Indépendance“. La cause de cette réinterprétation est étroitement liée à la situation internationale, à la menace de guerre. Elle ressort clairement d'une note du ministère d'Etat, rédigée le 5 novembre 1938, quelques semaines après les accords de Munich: „dans la pensée du Gouvernement, la commémoration du Centenaire doit unir dans un même sentiment patriotique toutes les classes de la population et attester aux yeux de l'étranger notre raison d'être, notre vitalité et notre volonté d'indépendance.“

L'historien Claude Wey a insisté en 1989 sur l'origine politique de cette réinterprétation qui s'est faite en deux temps. En 1934, le conseiller de gouvernement Albert Wehrer propose déjà l'annoblissement de la date de 1839, parle du „Centenaire de 1939“, mais reste prudent pour identifier cette date à l'indépendance du pays: „On peut dire que 1839 est la véritable date de naissance du Grand-Duché actuel puisque c'est à cette date que le Gouvernement s'installa à Luxembourg et que se prépara une administration nationale vraiment indépendante.“ En 1938, devant la probabilité d'une guerre imminente, il rectifie: 1839 „est devenu le point de départ de notre indépendance nationale“. Le „Centenaire de 1939“ est transformé en „Centenaire de notre Indépendance“.

La date de 1839 comme anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché est une invention du monde politique et non du monde des historiens.

Cette interprétation de 1839 est ainsi contestée par l'historien et ministre de l'Instruction publique du parti de la droite, Nicolas Margue, qui reste dans la lignée de tous ses prédécesseurs. Il souligne que c'est le partage du territoire avec comme résultat le Grand-Duché aux frontières actuelles qui constitue „au fond le seul fait à rattacher directement au souvenir de 1839“: „Le Grand-

Duché de Luxembourg n'a pas été créé en 1839; il a été érigé par le Congrès de Vienne en 1815.“ Margue continue en expliquant: „L'existence du Grand-Duché remonte à 1815, l'administration autonome a été proclamée (et appliquée dans les limites possibles) dès le 31 décembre 1830, des progrès vers l'indépendance véritable et complète ne seront réalisés que dans la suite, en 1840, 41, 48 et au-delà.“ Cette interprétation est partagée par les autres historiens de l'époque.

Le système commémoratif de 1939, en le centrant sur la notion de l'indépendance, obéit d'abord à des impératifs politiques et non historiographiques. Les historiens, de leur côté, en théorisant le „sentiment national luxembourgeois“ et en inventant une continuité fictive entre un Luxembourg qui aurait été autonome au Moyen Âge, et un Luxembourg à nouveau indépendant au 19^e siècle, après un long intermède de dominations étrangères (bourguignonne, espagnole, autrichienne, française), ont participé à la fabrication de la „communauté nationale imaginée“ luxembourgeoise avec ses mythes fondateurs.

En 1919, le suffrage universel est introduit et la souveraineté réside dans la nation. La communauté internationale proclame le droit (théorique) des (petites) nations à disposer d'eux-mêmes. Le pouvoir d'Etat doit désormais encore plus se légitimer par un discours sur la nation luxembourgeoise. Dans ce cadre, les historiens luxembourgeois se mettent au service du pouvoir politique en théorisant le „sentiment national“ luxembourgeois. Les „nouveaux“ historiens de l'entre-deux-guerres, Albert Calmes, issu de la démocratie chrétienne mais qui a enseigné dans le cadre social-libéral de l'Université de Francfort, et Nicolas Margue, conservateur catholique, opèrent p.ex. à la fois une réévaluation positive de la révolution belge et sa „luxembourgisation“, en réaction également aux travaux historiographiques belges dans le cadre du Centenaire de l'Indépendance belge en 1930.

Calmes montre que le régime

néerlandais n'est pas la matrice de l'indépendance luxembourgeoise, mais bien la révolution belge. Chez Margue, les Luxembourgeois ont raison de participer à la révolution belge, à ce mouvement de protestation contre la politique d'absorption de Guillaume I^r. Mais ils y participent comme Luxembourgeois, belgophiles certes, mais pas belges. L„esprit luxembourgeois“ a, d'après lui, traversé les âges depuis le comté du Luxembourg médiéval. La politique de Guillaume I^r a juste, pour une brève période, „empêché la renaissance du sentiment national luxembourgeois“. Ces circonstances extraordinaires ont conduit à un „assouplissement momentané du sentiment national“ pendant la Révolution belge, qui s'est „réveillé“ par la suite. La *manifest destiny* du Luxembourg est en place.

Comme dans les pays voisins, dans l'entre-deux-guerres, la société luxembourgeoise s'organise autour du clivage nationaux-étrangers. Par des droits comme le suffrage universel, l'Etat intègre après les couches moyennes également les ouvriers et les paysans. Le triomphe de la démocratie parlementaire et les avancées sociales de l'entre-deux-guerres donnent aux citoyens de nationalité luxembourgeoise un grand nombre de droits que l'Etat protège contre ceux qui ne disposent pas de cette nationalité. La nation, la nationalité, le „eux“ et le „nous“ acquièrent une valeur politique et sociale centrale.

La question de la nationalité (qui n'intéressait que les juristes et les parlementaires au 19^e siècle) devient alors un enjeu social et politique de première importance. Un étranger ne peut plus entrer sur le territoire national, encore moins y exercer une activité professionnelle, sans des autorisations officielles. Des pans entiers du marché du travail sont interdits ou rendus difficiles d'accès aux étrangers. Lors de la crise des années 1930, les étrangers sont les premiers licenciés et priés de quitter le territoire national. De 1914 à 1930, aucune naturalisation n'est votée. L'Etat nation se met en place au Grand-Duché avec les mêmes buts que

dans les pays voisins: rendre homogène ses citoyens nationaux, construire une identité et, inversement, distinguer, construire de la différence avec ses voisins, et au sein du pays entre le compatriote et l'étranger.

En 1937, les historiens Nicolas Margue et Joseph Meyers publient une version revue du *Manuel d'histoire nationale* de Herchen. Dans une interprétation nationaliste de l'histoire récente du Grand-Duché, le „sentiment national“ est défini et construit par opposition à l'ennemi extérieur qu'il faut combattre, l'Allemand qui a envahi le pays en 1914, le Belge qui a voulu annexer le pays à la fin de la guerre, mais aussi par opposition à l'ennemi intérieur dont il faut se méfier et qu'il faut refouler, l'étranger. Les passages suivants datent de 1937, mais ont été réédités tels quels jusqu'en 1972: La crise économique des années 1930 „a contribué à attirer l'attention sur la crise ethnique. La nécessité d'assurer l'existence de nos compatriotes tout comme quelques années auparavant, à la fin de la guerre, le besoin de défendre et de maintenir l'indépendance du pays, a réveillé et avivé le sentiment national.“ Par ailleurs, cette crise a pu être atténuée „grâce aussi à la possibilité d'évacuer un certain nombre d'étrangers dont la proportion, avant 1930, était vraiment devenue inquiétante. A un moment donné, ils étaient plus d'un sixième de la population et constituaient dans leur composition hétérogène un réel danger pour le caractère luxembourgeois de notre peuple.“

Le succès de la Commémoration de 1939 elle-même permet de populariser l'interprétation patriotique, prodynastique et cléricale de l'histoire nationale: dans le cortège historique sont représentés Willibrord, Sigefroid, Ermesinde, Jean l'Aveugle, Wenceslas, les paysans du Kléppelkrich, les émigrants vers le Brésil, Guillaume II, le Prince Henri et la Princesse Amélie, etc., mais Louis XIV, Marie-Thérèse, Joseph II et Napoléon ont été écartés par le Comité du Cortège historique du ministère d'Etat comme „souverains étrangers qui

rappellent la domination étrangère". Les anciennes figures dynastiques sont reliées par les historiens à la dynastie qui règne depuis 1890, les Nassau-Weilburg, à la Grande-Duchesse Charlotte, et au Prince héritier, Jean.

Pour mobiliser les ouvriers et tenir compte de la présence au gouvernement du parti ouvrier depuis 1937, une exposition sociale est organisée par le ministère du Travail de Pierre Krier, la Chambre de travail et la Chambre des employés privés. L'importance des conquêtes démocratiques et sociales pour l'intégration des couches populaires dans la nation, donc des valeurs mises en avant par la gauche politique, y est thématisée. Le parti de la droite et son ministre de l'Agriculture, l'historien Nicolas Margue, encore lui, organisent la "Jorhonnertausstellung vun der Lëtzebuerger Landwirtschaft" pour mobiliser l'autre grand groupe social à intégrer dans la nation, celui des paysans, qu'ils présentent comme les authentiques porteurs, comme l'essence de la nation luxembourgeoise, par opposition au monde cosmopolite des ouvriers. Ou comme l'exprime Margue: „Wat wir dat fir e Letzebuerger Vollek, wo keng Bauere, keng usiesseg Leit me' derbei wieren? De Bauer ass national, d'Industrie ass internationale, dat wësse mer.“

L'invention de 1939 comme date d'anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché procède donc du monde politique, mais les historiens luxembourgeois de l'époque, en majorité de sensibilité conservatrice, l'inscrivent dans un discours nationaliste pour montrer tant aux observateurs étrangers qu'à la population luxembourgeoise que le comté de Luxembourg était manifestement destiné à devenir le Grand-Duché de Luxembourg indépendant de 1939 et que le „particularisme“ luxembourgeois du Moyen Âge et de l'Ancien Régime s'est transformé logiquement en un „sentiment national“.

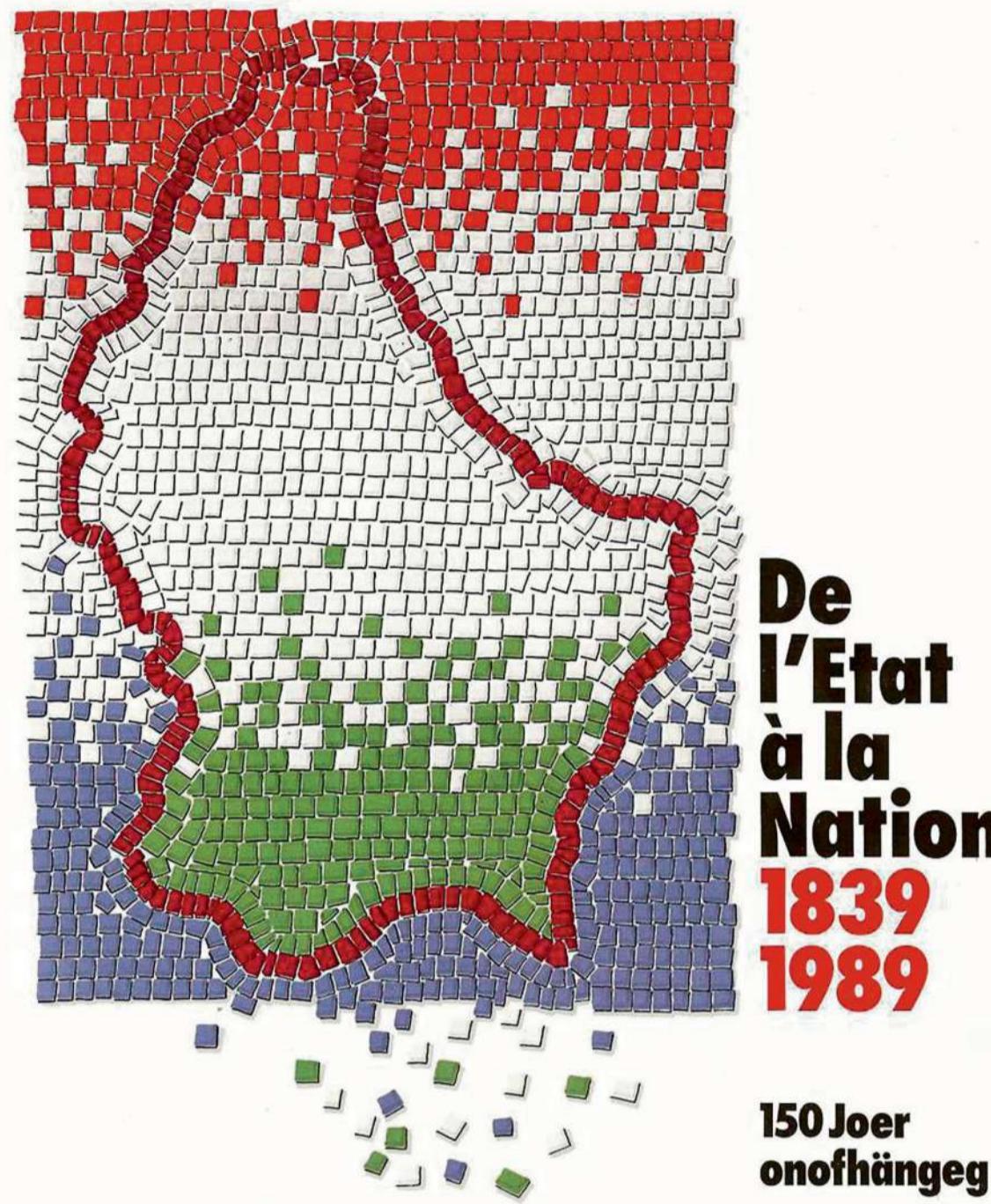
La représentation de 1989: Une confirmation de l'interprétation de 1939

En 1989, l'interprétation politique de la date s'est imposée dans les sphères officielles. Les responsables gouvernementaux et l'historien qui a été nommé président de la „Commission gouvernementale pour la Commémoration du 150^e anniversaire de l'Indépendance du Grand-Duché de Luxembourg“, Gilbert Trausch, sont sur la même longueur d'ondes. Dans son fameux discours du 18 avril 1989, Trausch dévalorise 1815 et anoblit 1839:

„En ce sens la date de 1839 est le grand tournant dans le passé du Luxembourg. L'ancienne communauté se fait Communauté de destin, l'Etat-fiction de 1815 devient une réalité. Mais en même temps un défi est lancé aux Luxembourgeois, le plus grand de leur histoire. Notre commémoration d'aujourd'hui ne célèbre pas le partage de 1839 qui a été un événement triste, douloureux car la volonté des Luxembourgeois a été méconnue, bafouée. Notre fête d'aujourd'hui veut rappeler ce que les Luxembourgeois ont fait depuis 1839 de l'une des deux moitiés du Luxembourg.“

Pour anoblir 1839, il fusionne les deux significations du passé – représentation du partage de 1839 à 1939, puis représentation de l'indépendance depuis 1939 – en leur ajoutant l'idée de construction de l'Etat qui s'est accomplie après 1839.

Mais Gilbert Trausch est en même temps le meilleur spécialiste de l'histoire contemporaine



Catalogue de l'exposition du 19 avril - 20 août 1989

Couverture du catalogue pour le 150^e anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché

du Grand-Duché et il sait que la question de la commémoration de la date de 1839 est bien plus complexe. Il s'en explique dans une petite brochure sur la „signification historique de la date de 1839“, où il convient qu'„en 1989 les Luxembourgeois fêteront aussi 1939“. Il est même conscient de la composante „mobilisation politique des masses“ et propagande du Centenaire, lorsqu'il concède: „Plus d'un qui crie son patriotisme en 1939 tournera casaque deux ans plus tard.“ Enfin, il pointe que d'autres dates comme celle de 1815 et de 1867 ont joué de malchance en matière de commémoration. Le centenaire de 1815 tout comme le cinquantenaire de 1867 sont tombés en pleine Première Guerre mondiale.

Il reste que le système commémoratif de 1989 est préparé de concert par le gouvernement et par les historiens qui font autorité dans le monde du Centre universitaire de Luxembourg des années 1980, dont Gilbert Trausch est le directeur (1984-1990) et Paul Margue, fils de Nicolas Margue, est le président (1979-1987). Tous les deux sont proches du parti chrétien-social.

Sur le plan historiographique, c'est la grande exposition „1839-1989 – De l'Etat à la nation“ qui prédomine. Pour définir le plan et la structure thématique de l'exposition, le gouvernement a préféré l'approche moderne de Gilbert Trausch, alliant histoire politique, diplomatique, économique et sociale et s'interrogeant sur les

structures de longue durée, à celle plus traditionnelle de Christian Calmes, privilégiant l'histoire politique et diplomatique, selon un découpage chronologique événementiel.

D'un côté 1989 innove par rapport à 1939, en plaçant l'exposition commémorative sur le terrain de la connaissance scientifique, en réussissant à présenter l'avancement des recherches scientifiques sur les différentes périodes de l'histoire du territoire luxembourgeois (préhistoire, époque romaine, médiévale, Ancien Régime, Révolution française, 19^e-20^e siècle) et sur des thématiques nouvelles (histoire de l'industrialisation, histoire de l'immigration, histoire de la Seconde Guerre mondiale, de la construction européenne, de la tertiarisation de la société et de la place financière).

D'un autre côté, le questionnement principal de Gilbert Trausch reste le même que dans les années 1930. Comme beaucoup d'historiens et d'intellectuels de la fin du 19^e et du 20^e siècle avant lui, au Luxembourg et à l'étranger, il s'est efforcé de légitimer le processus de construction de l'Etat-nation par toute une argumentation historique. Il a tenté de répondre à la question: Qu'est-ce qu'une vraie nation?

Quels critères le prouvent? Pourquoi est-ce que nous Luxembourgeois (ou nous Français ou nous Allemands) sommes une nation et d'autres ne le sont pas?

Comme Nicolas Margue avait lui, il établit un lien entre le „par-

ticularisme“ d'Ancien Régime et le „sentiment national“ de l'époque contemporaine. Comme pour Nicolas Margue, dans le cadre de la révolution belge, les Luxembourgeois ne voulaient pas vraiment devenir Belges. Pour Margue, le „sentiment national“ luxembourgeois s'était juste „momentanément assoupi“ et n'attendait donc qu'à être réveillé. Pour Trausch, „il y avait là une barrière mentale“ ou alors les Luxembourgeois „n'ont pas encore une conscience claire d'une identité nationale à eux“. En d'autres mots: cette identité est déjà là en 1830-1839, mais à l'état latent, elle sommeille. Juste les mots commencent à changer: de „sentiment national“ on est passé à „identité nationale“.

Les „preuves“ avancées changent elles aussi. Le mythe des dominations étrangères du Luxembourg a été déconstruit. Pour être remplacé par d'autres comme celui du mythe de la nation luxembourgeoise résistante dès 1940. Gilbert Trausch dans son discours de 1989: „C'est la résistance du peuple luxembourgeois qui a achevé le processus de création nationale.“

Comme tous les historiens, Gilbert Trausch est en 1989 un homme de son époque. Et, à cette époque, non seulement le monde politique, mais aussi le *mainstream* du monde scientifique continue à croire qu'il existe des caractéristiques et critères objectifs de la nation luxembourgeoise, ou de la nation française ou de la nation allemande. Alors que

Strauss et Mommsen ont inventé la „Kulturnation“ pour „prouver“ que l'Alsace-Lorraine était allemande. Et Renan la définition française de la nation fondée sur la notion de contrat pour „prouver“ que cette même Alsace-Lorraine devait retourner à la France.

En fait, des sociologues comme Max Weber avaient montré dès 1920 la subjectivité de tous ces critères. C'est le sentiment de partager certaines valeurs qui fonde la réalité subjective de la nation, qui est donc une communauté de croyance. Mais les théories majeures d'une époque, comme celles sur le „sentiment national“, résistent pendant longtemps aux avancées de la connaissance scientifique, surtout lorsqu'elles sont ancrées dans des besoins identitaires forts. Les phénomènes de dénationalisation comme la perte de privilégiés nationaux dans le cadre du processus de construction européenne, comme les migrations, comme des sociétés de plus en plus hétérogènes s'accompagnent en 1989 de phénomènes de renationalisation. Les discours sur le „sentiment national“ ou l'„identité nationale“ qui renaissent à partir de la crise économique des années 1970 en constituent un bon exemple.

En 2014, aucune étude scientifique digne de ce nom n'oseraient avancer qu'il existe des critères objectifs d'une „identité nationale“, qu'elle soit luxembourgeoise, française, allemande ou autre, tout simplement parce que l'„identité nationale“ est un concept politique et non scientifique. Les recherches d'historiens de l'Université du Luxembourg ont justement commencé ces dernières années à déconstruire les „master narratives“ du Grand-Duché de Luxembourg, notamment ceux mis en place lors des grands moments commémoratifs de 1939 et 1989.

En général, les études scientifiques sur les Etats-nations comme processus historiques politiques, économiques, sociaux et culturels, comme processus nationaux et transnationaux, continuent. L'exemple luxembourgeois continue à interroger: alors que l'on recense plus de 8.000 langues à travers le monde, l'ONU reconnaît aujourd'hui seulement environ 200 Etats-nations. 200 groupements politiques, seulement, ont réussi à se donner et à conserver la forme d'un Etat, dont le Grand-Duché de Luxembourg.

Mais, pour bien comprendre ces processus, il est fondamental – et voilà un enseignement à retirer de l'histoire de l'invention de l'anniversaire de 1839 et de ses commémorations – que le monde scientifique puisse élaborer soi-même et librement ses propres questionnements. Que l'histoire puisse s'émanciper par rapport à la demande de mémoire, toute légitime soit-elle. Ou comme l'exprime l'historien français Antoine Prost: „Je pense qu'accéder à l'histoire constitue un progrès: il vaut mieux que l'humanité se conduise en fonction de raisons que de sentiments. C'est pourquoi l'histoire ne doit pas se mettre au service de la mémoire; elle doit accepter la demande de mémoire pour la transformer en histoire. Si nous voulons être les acteurs responsables de notre propre avenir, nous avons d'abord un devoir d'histoire.“

*Denis Scuto, enseignant-chercheur à l'Université du Luxembourg, a été un des coordinateurs de l'exposition „De l'Etat à la Nation – 1839-1989“, organisée à l'occasion du 150^e anniversaire de l'Indépendance du Grand-Duché de Luxembourg d'avril à novembre 1989. Il a publié en 2012 aux Editions de l'Université de Bruxelles „La nationalité luxembourgeoise (XIX^e-XXI^e siècles). Histoire d'un alliage européen“.